

## Chaires d'excellence 2021

### Appel à projets ciblé et chaire d'excellence ERC

---

#### Texte de cadrage

---

***Date(s) limite(s) de candidature : 30 septembre 2021***

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/chaire-dexcellence-2021-appel-projet-cible>

Juin 2021

## SOMMAIRE

1.	Contexte .....	3
1.1.	Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex .....	3
1.2.	Présentation de l'enjeu stratégique de l'appel à projets .....	3
2.	Présentation et objectifs de l'appel à projet .....	3
2.1.	Objectifs de l'appel .....	3
2.2.	Présentation du programme Chaire d'Excellence 2021 .....	4
2.3.	Public ciblé .....	5
2.4.	Les projets lauréats .....	5
2.5.	Rôles clefs dans les projets lauréats .....	6
3.	Modalités de soumission des candidatures et points de contact .....	6
3.1.	Modalités de dépôt des candidatures .....	6
3.2.	Contacts .....	6
4.	Processus de sélection des projets .....	7
4.1.	Etapas du processus de sélection et calendrier indicatif .....	7
4.2.	Eligibilité .....	9
4.3.	Critères de sélection .....	10
5.	Conditions de mise en œuvre des projets lauréats .....	11
5.1.	Conventionnement en engagement du projet .....	11
5.2.	Modalités financières .....	12
5.3.	Modalités de suivi .....	12
6.	Documents et liens utiles .....	12

## 1. Contexte

### 1.1. Présentation de l'initiative d'excellence A\*Midex

La fondation universitaire A\*Midex porte l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille, lauréate du label national obtenu dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA). Le projet IDEX présenté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille) a été sélectionné en février 2012 par le jury international et confirmé définitivement en avril 2016. Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille, en le dotant d'une recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial. A cette fin, A\*Midex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance pour le territoire.

### 1.2. Présentation de l'enjeu stratégique de l'appel à projets

Dans le cadre du champ d'action 2 « *La formation, l'attraction et l'accompagnement des talents* » de sa feuille de route 3.0 (2021-2024), A\*Midex poursuit son objectif de formation, d'attraction et de pérennisation des talents sur le site (étudiants/es, doctorant/es, post-doctorants/es, enseignants/es--chercheurs/chercheuses, chercheurs/chercheuses, ingénieurs/es de recherche). A travers différents programmes, A\*Midex est en capacité de proposer aux meilleurs talents un environnement de recherche et enseignement privilégié et ainsi, de favoriser leur mobilité entrante et leur intégration au sein des unités de recherches et composantes d'enseignement (ou écoles) et de recherche du site d'Aix-Marseille.

## 2. Présentation et objectifs de l'appel à projet

### 2.1. Objectifs de l'appel

#### Objectif général du programme Chaire d'excellence

La Fondation A\*Midex lance en 2021 son cinquième appel sur le **programme Chaire d'excellence**. L'ambition d'Aix-Marseille Université et de ses partenaires, à travers ce programme, est **d'attirer (et stabiliser) sur le site d'Aix-Marseille des enseignants/es, enseignants/es-chercheurs/chercheuses et des chercheurs/chercheuses d'exception, de rang international, sur des projets structurants contribuant à la stratégie du site d'Aix-Marseille**. La Fondation A\*Midex lance des appels de manière régulière sur ce programme, pour un nombre restreint de projets labellisés par an. Le programme 2021 comprend le présent appel à projet ciblé et est complété d'un appel à candidature diffusé largement à l'attention des candidats/es.

#### Objectifs spécifiques

- Permettre au site d'Aix-Marseille de mener un **recrutement stratégique** sur des profils scientifiques / pédagogiques externes, capables de mener des projets (de recherche, de pédagogie) innovants, de porter de nouvelles thématiques, ou bien de renforcer l'excellence du site sur une thématique ;

- Recruter des profils de **chercheurs/chercheuses ou enseignants/es-chercheurs/chercheuses excellents / de haut niveau** sur le site Aix-Marseille, ayant la capacité d'obtenir un ERC sur le site Aix-Marseille dans les 5 prochaines années ;
- Attirer et recruter des lauréats d'ERC sur le site (volet spécifique lauréat ERC)
- Amplifier l'impact à long terme en favorisant la **stabilisation ultérieure**. Pour les profils enseignant/e-chercheur/chercheuse, cela passe par une réelle intégration dès le départ, par de l'enseignement notamment, par une appropriation du projet par la composante et l'unité de recherche, et en garantissant en amont des opportunités de stabilisation avant la fin du projet ou à la fin de celui-ci. Pour les profils chercheurs/chercheuses, un accompagnement, notamment aux concours des EPST, devra être réalisé par l'unité de recherche.
- Favoriser la carrière académique des **enseignants/es, enseignants/es-chercheurs/chercheuses et chercheurs/chercheuses** en situation de handicap

## 2.2. Présentation du programme Chaire d'Excellence 2021

Le programme chaire d'excellence 2021 compte trois types de chaires d'excellence :

Type de chaire	Modalités de candidature	Nombre de chaires maximum retenues par an
<b>Chaire d'excellence appel à projet ciblé</b>	Projets portés par les unités, composantes ou écoles	2 par an
Chaire d'excellence ouverte largement	Candidature directe par les candidats/es	2 (dont 1 réservée pour les personnes en situation de handicap) par an
Chaire d'excellence ERC	Candidature directe par les candidats/es <b>OU</b> projets portés par les unités, composantes ou écoles (2 modalités possibles)	1 par an

**Le présent texte de cadrage concerne les chaires d'excellence ciblées ou les chaires ERC portées par des unités, composantes ou écoles.** *En dehors de l'appel à projet chaires d'excellence ciblé, les personnes qui souhaitent soumettre individuellement leurs candidatures peuvent répondre à l'appel à candidature ouvert largement. Les candidates lauréates et candidats lauréats d'un ERC peuvent soit proposer leur candidature individuelle, soit être accompagné par l'unité souhaitant l'accueillir, celle-ci peut alors déposer une candidature de projet chaire d'excellence ERC (2 modalités de candidatures possibles)*

La feuille de route 3.0 prévoit l'enveloppe globale dédiée aux chaires d'excellence (appel ciblé, ERC et candidatures directes) sur les 4 appels de la période 2021-2024 (un appel par an) et actions structurantes liées aux talents. Le budget global prévu pour l'ensemble de ces appels s'élève à **9 millions d'euros**.

### 2.3. Public ciblé

Les profils cibles des chaires d'excellence sont les **enseignants/es, chercheurs/chercheuses et enseignants/es-chercheurs/chercheuses** dans le cadre d'un projet porté par une directrice ou un directeur d'unité de recherche du site d'Aix-Marseille Université, (ou d'équipe de recherche a minima) ; ou bien une directrice ou un directeur de composante ou école (Centrale Marseille, Sciences-po Aix), ou de département de formation.

### 2.4. Les projets lauréats

#### Objets des projets soutenus

Les projets de chaires d'excellence ciblent des **projets de recherche et/ou de pédagogie** s'inscrivant dans les stratégies des unités de recherche, des composantes ou école. Les projets soutenus doivent s'inscrire dans une perspective de stabilisation du bénéficiaire de la chaire d'excellence.

#### Durée des projets et dates

Le format des projets est de **36 mois**, avec une latitude de 12 mois complémentaire permettant uniquement le financement de contrats doctoraux en lien avec la chaire d'excellence. Les projets de chaires d'excellence sont renouvelables 2 ans maximum (sous conditions). Les projets pourront démarrer au plus tôt en octobre 2022.

#### Budget et montant du financement alloué

A\*Midex peut prendre en charge le **salaires du ou de la responsable scientifique et technique de la chaire** (contrat à durée déterminée enseignant/e-chercheur/chercheuse ou chercheur/chercheuse<sup>1</sup>) et un **budget d'environnement de 200k€ maximum par an pendant 3 ans**.

Pour les projets de chaires d'excellence ERC A\*Midex peut prendre en charge le **salaires du ou de la responsable scientifique et technique de la chaire et un budget d'environnement de 150k€ maximum par an pendant 3 ans**.

Le **budget d'environnement** (hors salaire du responsable scientifique et technique) comprendra : peut comprendre des coûts de salaire (recrutement d'une équipe scientifique : doctorants/e, post-doctorants/es, ingénieurs/es...), un budget de fonctionnement et investissement.

Les **dépenses éligibles** sont définies par le règlement financier A\*Midex disponible sur le Guide des procédures de l'Université.<sup>2</sup>

Aix-Marseille Université dispose d'un **service Euraxess** à destination des chercheurs/chercheuse étrangers facilitant leur accueil et intégration.



<sup>1</sup> sur CDD-LRU

<sup>2</sup> <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>

## 2.5. Rôles clefs dans les projets lauréats

Les projets s'appuient sur l'équipe de l'unité de recherche, composante ou école. Ils doivent être portés par une directrice ou un directeur d'unité de recherche, d'équipe de recherche; de composante ou école (Centrale Marseille, Sciences-po Aix), ou de département de formation qui sera responsable du suivi du projet durant toute la phase de sélection. Une fois le projet sélectionné et le profil retenu, la candidate ou le candidat sélectionné sera alors désigné **responsable scientifique et technique** du projet de chaire d'excellence.

**Ordonnateur** : une personne physique ayant la responsabilité morale de l'utilisation du financement d'un projet. Il s'agit de la directrice ou du directeur de l'unité de recherche, de la composante ou école à laquelle la ou le responsable scientifique et technique du projet est rattaché/e.

**Gestion financière** : un ou une gestionnaire au sein de l'unité de recherche, de la composante ou école de rattachement de la ou du responsable scientifique et technique sera en charge de la gestion financière du projet. L'unité de recherche, composante ou école devra démontrer sa capacité à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet dès la phase de candidature.

## 3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

### 3.1. Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de chaire d'excellence ciblé ou le dossier de candidature de chaire d'excellence ERC sont à télécharger sur la page A\*Midex du site internet d'Aix-Marseille Université : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/chaieres-dexcellence-2021-appel-projet-cible>

La soumission de la candidature en première étape se fait via le formulaire (voir les pièces du dossier composition des dossiers ci-dessous) sur le site internet d'Aix-Marseille Université : <https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/candidature-chaire-dexcellence-appel-a-projet-cible-erc-2021-amidex>

Dates de dépôt pour les projets de **chaïres d'excellence ciblés** : **08 juin 2021 – 30 septembre 2021**

Dates de dépôt pour les **chaïres d'excellence ERC** : **en continu**

### 3.2. Contacts

Pour toute question:

Solène Tyrlik, chargée de projet Attractivité et internationalisation,

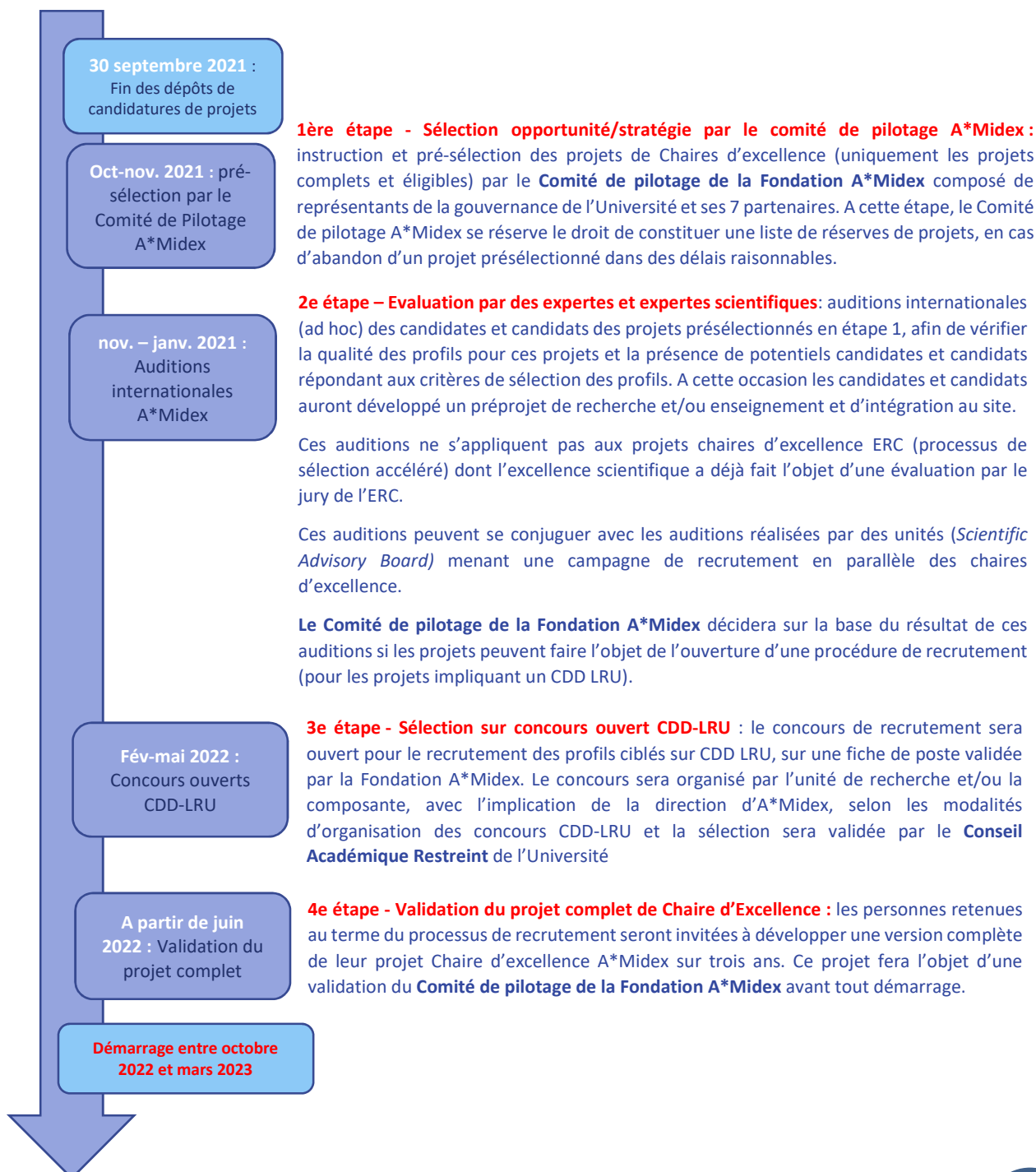
Fondation A\*Midex,

[Solene.tyrlik@univ-amu.fr](mailto:Solene.tyrlik@univ-amu.fr) – 04 13 94 94 75

## 4. Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation A\*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique ou pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

### 4.1. Etapes du processus de sélection et calendrier indicatif



## Spécificités du process de sélection pour les chaires d'excellence ERC

Le processus de sélection pour les chaires d'excellence ERC est simplifié. Les candidatures pour une chaire d'excellence ERC ne donne pas lieu à des auditions internationales. Le comité de pilotage A\*Midex valide à la fois l'opportunité/ la stratégie du projet et l'excellence scientifique de la candidate ou du candidat sur la base du dossier de candidature et du CV de la candidate ou du candidat. Des pièces complémentaires sont demandées au cours de la sélection (Les dossiers de projet ERC, *Grant agreement* et résultats de l'évaluation du projet ERC seront demandés au cours du processus de sélection)

## Sélection des expertes et experts internationaux à l'étape 2

Pour l'organisation des auditions internationales, les responsables de projet seront invités à proposer à la Fondation A\*Midex une liste d'expertes et d'experts internes, avec CV. Les auditions se feront en présence des membres de jury externes (hors site Aix-Marseille) : au minimum 2 experts ou expertes scientifiques d'institutions différentes, dont au moins une institution étrangère ; ils ne pourront pas entretenir de lien direct les personnes auditionnées. Les membres du jury seront formés aux biais de genre dans la sélection. Les membres du jury seront retenus selon les critères suivants :

- adéquation et pertinence de l'expertise scientifique et des champs disciplinaires par rapport aux principales disciplines des projets soumis ;
- reconnaissance et renommée scientifique (identifiée différemment selon le champ disciplinaire par ex : h index des membres du jury > h index de la candidate ou candidat, membres de jury, prix, reconnus par les instances ou représentant d'Idex, i-site, nombre de citations Web Of Science, responsabilités éditoriales ...).

## Label HRS4R

L'université est récompensée par le label européen HRS4R pour l'excellence des ressources humaines dans la recherche et met en œuvre les principes de la Charte européenne du chercheur et du Code de bonne conduite :

- Améliorer les conditions individuelles de recherche ;
- Renforcer le respect des principes éthiques et des responsabilités professionnelles ;
- Assurer une plus grande transparence dans le recrutement, le développement de carrière et la mobilité ;
- Réaffirmer un engagement en faveur des conditions de travail et de sécurité et de l'environnement professionnel ;
- Réaffirmer une politique de formation.



## Egalité femmes-hommes

Aix-Marseille Université met en œuvre une politique d'égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations. Afin de pallier aux biais de genre dans la sélection une formation ou sensibilisation pourra être déployée auprès des membres des comités intervenants dans la sélection des candidates ou candidats.



## 4.2. Eligibilité

L'éligibilité du dossier sera vérifiée par le/la chargé/e de projet A\*Midex à réception de la candidature. Les projets ne répondant pas à ces critères ou incomplets seront déclarés inéligibles ; ils ne seront par conséquent ni évalués ni présentés au Comité de Pilotage A\*Midex.

### Critères d'éligibilité : qui peut répondre à l'appel à projets ?

Toute unité, toute composante ou école (Centrale Marseille/Sciences Po Aix) du site Aix-Marseille peut répondre à l'appel à projet chaire d'excellence ciblée. Les projets doivent être portés par une directrice ou un **directeur : d'unité de recherche du site d'Aix-Marseille Université, (ou d'équipe de recherche a minima) ; ou bien de composante ou école (Centrale Marseille, Sciences-po Aix), ou encore de département de formation.**

### Composition des dossiers

Les candidatures de projets devront obligatoirement comprendre le dossier de candidature chaire d'excellence ciblée complété signé par le directeur ou la directrice de l'unité la composante ou l'école, comprenant au moins 3 CV avec listes de publications et la fiche de poste prévisionnelle.

Les candidatures de projet devront mentionner de quelle manière ont été identifiés les candidats/es et les moyens mis en œuvre pour favoriser les candidatures de femmes. Les CV proposés devront refléter la parité femmes-hommes avec au minimum un CV de chaque genre.

Une lettre de soutien de la composante ou école doit être jointe au dossier, elle doit mentionner la capacité de la composante à s'engager à ouvrir un poste au concours pour le profil concerné à horizon 3 à 5 ans pour les profils ciblés.

Les dossiers pour la chaire d'excellence ERC doivent comprendre le dossier de candidature chaire d'excellence ERC complété signé avec CV et liste de publications de la candidate ou du candidat.

Les dossiers de projet ERC, Grant agreement et résultats de l'évaluation du projet ERC seront demandés au cours du processus de sélection

### Critères d'éligibilité des projets

- La demande concerne des projets de recherche et/ou de pédagogie.
- Les projets de chaire d'excellence menant des activités de recherche (profils enseignants/chercheurs/chercheuses) s'intègrent dans une unité de recherche du site (a minima) et sont soutenus par une composante ou école ; les projets uniquement pédagogiques (profils enseignants/es) s'intègrent dans une composante ou école.
- Pour les chaires d'excellence ERC : la personne identifiée est lauréate d'un ERC démarré depuis moins **de 36 mois à la date de candidature**

#### 4.3. Critères de sélection

##### Critères de sélection des projets (indicatifs)

###### Qualité et ambition du projet

- Caractère stratégique du projet pour le site Aix-Marseille ;
- Caractère innovant / nouveau du projet ; en lien avec les critères d'évaluation de l'ERC «*Ground-breaking nature and potential impact of the research project*»;
- Qualité des CV proposés (cf. critères de sélection des profils)

###### Modalités de mise en œuvre

- Intégration du projet : les projets de chaire d'excellence menant des activités de recherche (profils enseignants/es-chercheurs/chercheuses ou chercheurs/chercheuses) doivent s'intégrer dans une unité de recherche du site (a minima) et être soutenus par une composante ou école ; les projets uniquement pédagogiques (profils enseignants/es) doivent s'intégrer dans une composante ou école.
- Qualité et cohérence de la proposition (description des activités et moyens)

###### Impact et retombées attendues

- Projet s'intégrant bien dans son environnement et apports potentiels des profils ciblés à l'écosystème (unité, composante ou école, institut d'établissement, plateformes technologiques etc.).
- Opportunité de stabilisation déjà prévue sur supports de poste permanent d'une composante ou école pour les profils enseignants/es ou enseignants/es-chercheurs/chercheuses) (lettre de soutien de la composante); réflexion sur la stabilisation engagée pour les profils chercheurs/chercheuses.

##### Critères d'évaluation des profils

###### Critères obligatoires :

- Doctorat
- Dernier diplôme obtenu hors du site Aix-Marseille
- 4 années d'expérience de recherche et/ou enseignement minimum, après le doctorat
- Mobilité entrante (pas de recrutement interne sur chaire d'excellence)
- Pour la chaire d'excellence ERC : Titulaire d'un ERC démarré depuis moins de 36 mois à la date de candidature

###### Critères d'évaluation indicatifs

###### Excellence scientifique

- Qualité et aspect novateur du projet scientifique et qualité de l'approche scientifique et/ou pédagogique
- Production scientifique (bibliométrie, critère qualité)
- Reconnaissance internationale, voire leadership mondial dans son domaine

- Prestiges des institutions fréquentés
- Parcours international : expérience à l'étranger (recherche et/ou enseignement), dernière expérience à l'étranger (l'évaluation de ce critère prendra en compte le profil et le genre de la candidate ou candidat)
- Capacité à obtenir des financements (financement obtenus, potentiel d'obtention d'un ERC, motivation à financer sa recherche)
- Notation récente A ou bon classement à un ERC privilégié (Pour les profils chercheurs/chercheuses ou enseignants/es-chercheurs/chercheuses), admissibilité pour les personnes ayant passé un concours CNRS ou INSERM
- Capacité d'encadrement (expérience de chef d'équipe)

#### Pertinence du projet d'intégration

- Intégration dans l'écosystème Aix-Marseille (instituts interdisciplinaires formation-recherche composantes, unités, plateformes technologiques...)
- Expérience d'enseignement
- Maîtrise du français appréciée

Les critères de sélection seront évalués par des membres de jury dont l'expertise est avérée qui suivront une formation à la sélection basée sur le genre, conformément à la politique d'égalité des sexes d'Aix-Marseille Université et objectifs d'HRS4R.

## 5. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

### 5.1. Conventionnement en engagement du projet

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation A\*Midex sous la forme d'une subvention. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par la ou le responsable scientifique et technique du projet, le/la directeur/directrice de l'unité de recherche, composante ou école, et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A\*Midex).

La convention attributive d'aide A\*Midex détaille un certain nombre d'engagements du responsable scientifique et technique, de son unité de recherche et de la composante :

- La ou le responsable scientifique et technique du projet Chaire d'excellence s'engagera à déposer un projet ERC dans les trois premières années de Chaire d'excellence ;
- La production d'un rapport annuel et d'un rapport final respectant le modèle fourni par A\*Midex, ainsi que le renseignement des indicateurs A\*Midex liés au projet ;
- Le respect de la Charte des signatures des publications scientifiques d'Aix-Marseille Université disponible sur le Guide des procédures en ligne de l'Université, incluant les remerciements A\*Midex sur les publications ; ainsi que l'affichage du logo A\*Midex et Investissements d'Avenir sur les communications liées au projet ;
- Le respect des engagements de la convention et du Règlement financier A\*Midex en cours de projet.

- En sus de ces engagements généraux, le projet pourra faire l'objet d'engagements plus spécifiques au projet lui-même, décrits dans la convention.

## 5.2. Modalités financières

L'ensemble de la gestion financière du projet est assuré par l'unité de recherche, composante ou école. A ce titre, cette dernière devra attester de sa capacité à en assurer la gestion financière. Le gestionnaire de l'unité de recherche, composante ou école désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité. La personne responsable du budget du projet (ordonnateur) sera la directrice ou le directeur d'unité de recherche.

Pour les Chaires d'excellence ERC les modalités de gestion seront envisagées au cas par cas, la réflexion sur les modalités de gestion est à initier dès la phase de candidature.

Les dépenses éligibles sont définies par le règlement financier A\*Midex disponible sur le Guide des procédures de l'Université (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>). Les dépenses éligibles comprennent des dépenses de fonctionnement, de masse salariale, et d'investissement.

## 5.3. Modalités de suivi

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...). Des informations à ce sujet sont également disponibles dans le règlement financier d'A\*Midex (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>).

La lauréate ou le lauréat de la chaire sera responsable du suivi vis-à-vis d'A\*Midex tout au long du projet.

## 6. Documents et liens utiles

- Informations générales sur A\*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Lien vers les procédures A\*Midex (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>
- Lien vers les appels en cours A\*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>
- Lien vers les appels Chaires d'excellence précédents : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/attractivite-talents>
- Lauréates et lauréats des appels précédents : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/laureats-attractivite-talents>
- ERC et critères d'évaluation ERC : <https://erc.europa.eu/>
- Egalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations à AMU : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/egalite-femmes-hommes-lutte-contre-les-discriminations>
- HRS4R à AMU <https://www.univ-amu.fr/fr/public/la-demarche-hrs4r-amu>
- EURAXESS <https://euraxess.univ-amu.fr/en/euraxess-amu-information-and-contacts>